BURKINA FASO

LA PATRIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS !

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

IVè REPUBLIQUE

PREMIERE LEGISLATURE

LOI N°34 /95/ADP

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET CONCLU LE 26 NOVEMBRE 1994 ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'EXTENSION DES CAPACITES DE STOCKAGE DE LA SOCIETE NATIONALE BURKINABE D'HYDROCARBURES (SONABHY)

L'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

VU la Constitution ;
VU la Résolution n° 01/ADP du 17 juin 1992, portant validation du mandat des Députés .

A délibéré en sa séance du 09 Novembre 1995
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1er : Le Gouvernement est autorisé à ratifier l'Accord de Prêt conclu le 26 Novembre 1994 entre le Burkina Faso et la Banque Islamique de Développement (BID) pour le financement du projet d'extension des capacités de stockage de la Société Nationale Burkinabé d'Hydrocarbures ((SONABHY).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à
OUAGADOUGOU, le 09 Novembre 1995

Le Secrétaire de Séance

Batio Isaïe TRAORE

Le Président

BURKINA FASO - Le Président de l'Assemblée des Députés du Peuple -

Dr Bongnessan Arsène YE